

VILLE DE



SAINT-MARTIN  
DE SEIGNANX

# GUIDE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

2024-2025

Direction Education,  
Enfance Jeunesse

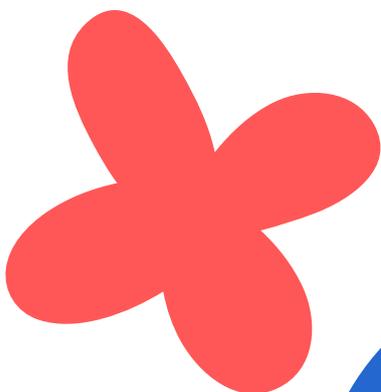
# POUR GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

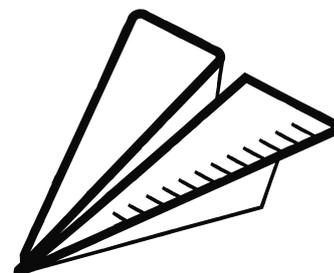
Nos accueils périscolaires et extrascolaires sont des lieux extraordinaires qui offrent bien plus que de simples activités récréatives. Ils sont des espaces de croissance, d'apprentissage et d'épanouissement pour nos enfants. Les enfants peuvent ainsi explorer de nouvelles passions et développer leurs aptitudes.

Ils y découvrent des activités variées, allant des arts et des sciences aux sports et aux jeux. Chaque activité est une occasion d'apprendre quelque chose de nouveau, de stimuler leur curiosité et d'élargir leurs horizons. Ces expériences enrichissent leur vie et les préparent à devenir des individus ouverts et curieux.

Au sein de nos structures, les enfants sont encadrés par des professionnels dévoués et qualifiés qui veillent à la sécurité et au bien-être des enfants. Ils créent un environnement accueillant et bienveillant où chaque enfant se sent valorisé et soutenu.

A ce titre, notre Projet Educatif De Territoire (PEDT) ambitionne à rassembler tous les acteurs de la communauté éducative y compris du secteur associatif, autour de valeurs communes et de principes partagés, au service de la réussite éducative, l'épanouissement, la socialisation et in fine le bien-être de tous les enfants.





# L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

## COMMENT Y ACCÉDER ?

- **P. Kergomard** : par le petit portillon situé sur le trottoir à côté des arrêts de bus
- **Jules Ferry** : par le portail blanc de l'entrée principale de l'école
- **Jean-Jaurès** : par le portail à l'entrée de l'école

## L'ACCUEIL DU MATIN

- Les enfants sont accueillis de 7h15 à 8h10, dans la salle polyvalente 2.
- Les enfants sont accueillis de 7h15 à 8h20.

## LA PAUSE MÉRIDIANNE

- de 11h30 à 13h30
- de 12h00 à 13h40
- 

Ce moment comprend la prise en charge des enfants sur le temps du repas et un temps d'animation proposé par les animateurs pendant la pause méridienne.

## LA RESTAURATION ● ● ●

Le service restauration est effectué par un prestataire. Les agents de la collectivité ont en charge la remise en température et le service des repas.

Pour chaque période une commission des menus valide ces deniers en favorisant les producteurs locaux et les circuits courts.

Chaque jour, une composante bio est servie aux enfants.

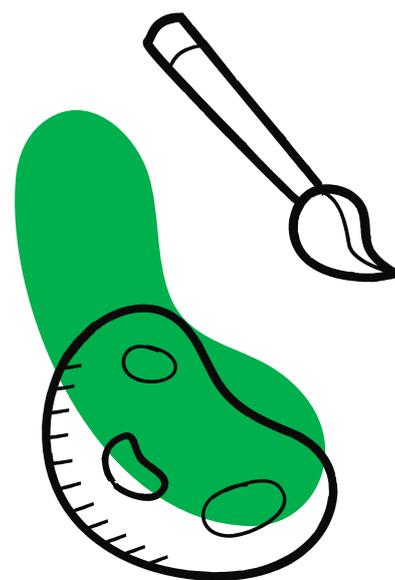
Des repas spécifiques sont servis pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) mis à jour à chaque rentrée. Les menus sont accessibles sur le portail famille.

## L'ACCUEIL DU SOIR

● La prise en charge des enfants inscrits se fait dès la sortie de l'école à 16h30. Une collation est proposée à tous les enfants. Ils rejoignent ensuite leur espace d'animation.

● De 17h à 18h, les enfants inscrits au Coup de Pouce sont orientés vers ce service dans une salle de classe (il n'est pas possible de récupérer les enfants sur ce temps). Un temps d'animation est proposé aux autres par les animateurs. Les enfants non récupérés à 18h00 seront dirigés vers l'accueil périscolaire.

● ● ● Fin de l'accueil périscolaire à 19h00

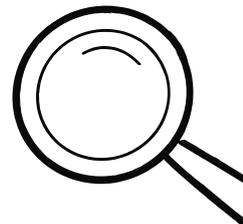


## TRAITEMENT MÉDICAL

Les agents de la collectivité ne sont pas habilités à donner des médicaments aux enfants même sur ordonnance médicale (décret n°2002-883 du 3 mai 2002).

Cependant, les parents sont autorisés à se rendre à l'école pour administrer le traitement médical.

# LES SERVICES PÉRISCOLAIRES



## COUP DE POUCE

Un accompagnement à la scolarité est proposé les lundis, mardis et jeudis de 17h à 18h pour les élèves du CP au CM2 uniquement sur réservation via le portail famille.

Des groupes de 12 élèves maximum pour les CP et CE1 et 15 élèves pour les CE2, CM1 et CM2 sont constitués afin de favoriser le travail.



## L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les enfants en situation de handicap, la Ville propose un accompagnement durant les temps périscolaires. Un temps de rencontre avec les parents est préconisé pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.



## LES TRANSPORTS SCOLAIRES

En 2024, le transport scolaire est effectué sur 3 circuits qui desservent les 3 écoles matin et soir :

- Circuit « **Jaune** » n° 3150 et n° 4150 au départ de l'arrêt école des Barthes
- Circuit « **Bleu** » n° 5150 et n° 6150 au départ de l'arrêt Leporte
- Circuit « **Rouge** » n° 40273 au départ de Saint- Barthélémy

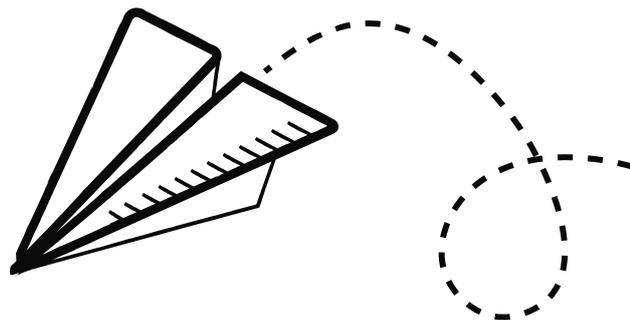
L'inscription à Txik Txak est obligatoire. Les élèves sont accompagnés par les animateurs de la collectivité présents dans chaque bus. Les transports scolaires restent gratuits pour les familles. Ils sont pris en charge par la collectivité.

Complément d'information disponible sur le [portail famille](#) (rubrique transports).

# PAIEMENT ET TARIFICATION

## FACTURATION PAR COURRIEL

La facture est envoyée tous les mois par courriel. Elle est établie en fonction des réservations et des inscriptions de l'enfant. Tout service réservé est facturé. Une déduction pour maladie peut être faite sur certificat médical déposé en mairie impérativement dans les 2 jours.



## MODES DE PAIEMENT

- Prélèvement automatique.
- Chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public à adresser ou à déposer en mairie (service facturation).
- Espèces en mairie (service scolaire) avec l'appoint.
- Chèque CESU pour les enfants de moins de 6 ans pour l'accueil de loisirs.
- PFIP – prochainement paiement en ligne ou par CB.

## TARIFICATION

Les tarifs sont fixés par décision du Conseil municipal.

Pour les allocataires de la CAF et de la MSA, la tarification est basée sur le quotient familial et les tranches. Pour les non allocataires, le même mode de calcul est appliqué sur justificatif de revenus.

Tout changement de situation familiale ou d'adresse doit être signalé dans les plus brefs délais en mairie au service éducation enfance.

Complément d'information disponible sur le [portail famille](#) (rubrique tarifs 2024).

# LES SERVICES EXTRASCOLAIRES MERCREDIS ET VACANCES

## LES ENFANTS AU COEUR DES PROJETS

Ces temps sont une nouvelle fois une opportunité pour les enfants de bénéficier d'un cadre éducatif enrichissant et varié, en complément de l'école, permettant de découvrir de nouvelles passions et aptitudes.

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs, de découvertes et de pratiques. Elles peuvent être culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, civiques et sportives. Elles doivent garantir une diversité et une progressivité pédagogique sur l'année, et feront appel aux ressources du territoire.

## L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Comme pour les services périscolaires, l'inclusion des enfants porteurs de handicap se fait en tenant compte de leurs besoins spécifiques, en concertation avec les familles.

La Ville met en place les conditions d'accueil pour favoriser le bien-être des enfants, en organisant un projet réfléchi et construit avec les familles.

Les projets d'animation des vacances sont consultables via le portail famille, et le site internet de la Ville.



### HORAIRES MERCREDIS ET VACANCES

journée



7H15 - 19H00

matin avec  
repas



7H15 - 13H00

après-midi  
avec repas



11H50 - 19H00

Ouverture et fermeture du portail : 7h15 - 9h30  
11h50 - 12h00  
12h50 - 13h00  
16h30 - 19h00

Les services extrascolaires sont fermés uniquement pendant les vacances de Noël.

# RÉSERVATIONS ET PORTAIL FAMILLE

## SERVICES PÉRISCOLAIRES, MERCREDIS ET VACANCES

Les réservations se font sur le Portail Famille jusqu'au mercredi soir minuit pour la semaine suivante.

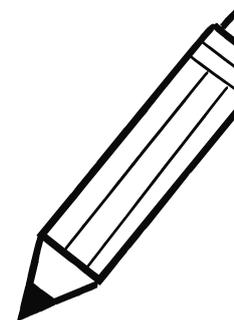
The screenshot displays the 'Portail Familles' website for Saint Martin de Seignanx. The header features the town name and a navigation menu with options like 'Accueil', 'Se connecter', 'Actualités', and 'Liens utiles'. A central banner with the text 'PORTAIL FAMILLES toutes vos démarches en ligne' is accompanied by illustrations of families. Below the banner, there are sections for 'Bienvenue' (welcome message), 'Connexion' (login form with fields for email and password), 'Actualités' (news), and 'Informations' (contact details). The footer includes the text 'Mairie de Saint Martin de Seignanx' and 'Services : Éducation, Enfance, Jeunesse'.



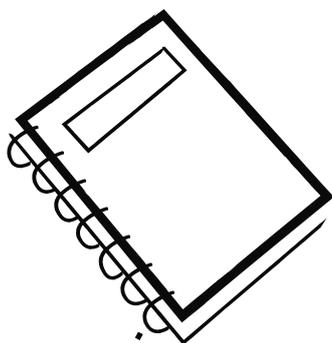
VILLE DE



SAINT-MARTIN  
DE SEIGNANX



# CONTACTS



**Direction Education, Enfance, Jeunesse**

**pôle administratif**

affaires scolaires : 05 59 56 60 64 / [scolaire@saintmartindeseignanx.fr](mailto:scolaire@saintmartindeseignanx.fr)

facturation : [facturation@saintmartindeseignanx.fr](mailto:facturation@saintmartindeseignanx.fr)

**Accueil de Loisirs**

05 59 56 66 53 / [resp.alsh@saintmartindeseignanx.fr](mailto:resp.alsh@saintmartindeseignanx.fr)